

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 117

présenté par

M. Pierre-Henri Dumont, M. Huyghe, Mme Bazin-Malgras, M. Le Fur, M. Pradié, M. Ramadier,
M. Minot, M. Aubert, M. Boucard, M. Bazin, Mme Beauvais, M. Hetzel, M. Masson,
M. Kamardine, Mme Poletti, Mme Valérie Boyer, M. Straumann, M. Ferrara, Mme Corneloup,
M. Verchère, M. Reiss, M. Schellenberger, Mme Le Grip et M. Di Filippo

TITRE

Au titre du projet de loi, supprimer les mots :

« une immigration maîtrisée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi n'a pas pour effet de viser une immigration maîtrisée. En effet, il ne traite que de la partie asile, laquelle ne représente en réalité que 15 % des premiers titres de séjour en France.

Bien au contraire, ce projet de loi tend à étendre le regroupement familial alors que la France n'en a plus les capacités matérielles et financières et ne comporte pas de dispositions visant à lutter efficacement contre l'immigration illégale.

Or, si l'on veut être véritablement en phase avec la réalité du contenu de ce projet de loi, il est nécessaire d'en modifier l'intitulé et de titrer comme suit : « Projet de loi pour un droit d'asile effectif ».